

LIEU : Centre communautaire Léo Chaussé - 185, rue Émile St-Sulpice (Qc) J5W 1B1
TÉLÉPHONE CAMP DE JOUR : (450) 589-3420 (Numéro actif à partir du 27 juin)
Service des Loisirs St-Sulpice : 450-705-3430 / info@loisirsstulpice.com

GUIDE DU PARENT



SIGNALER L'ABSENCE DE VOTRE ENFANT

Pour la sécurité de votre enfant ainsi que pour le bon fonctionnement du camp de jour, il est important de signaler l'absence de votre enfant. Nous vous demandons de laisser un message sur la boîte vocale précisant le NOM COMPLET DE VOTRE ENFANT ET LA DATE DE SON ABSENCE au (450) 589-3420. Nous ne communiquerons pas avec vous si votre enfant est absent au camp. Vous devez obligatoirement vous conformer à la Politique d'annulation pour avoir un remboursement des frais de garde.

DÉPART DU CAMP DE JOUR OU DU SERVICE DE GARDE

Une **autorisation écrite** est exigée si votre enfant doit quitter avec une personne qui n'est pas inscrite sur sa fiche ou s'il peut partir seul.

Vous devez y indiquer le nom de la personne ainsi que la (les) journée(s) concernée(s). Il est aussi possible pour vous d'aller remplir les documents supplémentaires avec la coordonnatrice pour l'autorisation de départ de votre enfant.

*** Une pièce d'identité avec photo est nécessaire lorsque vous venez chercher un enfant au camp de jour et peut vous être demandée. ***

Le service de garde est offert de 7h00 à 9h00 et de 16h00 à 18h00. Après 18h00, des FRAIS de 5\$ pourraient être applicables par tranche de 10 minutes de retard. Le service de garde est inclus dans le prix. Aucun rabais ne sera accordé si l'enfant n'est pas présent au service de garde.

EFFETS PERSONNELS DE L'ENFANT

Nous recommandons d'identifier tous les effets personnels de votre enfant. Tous les jours, votre enfant doit avoir en sa possession :

1) La boîte à lunch :

- 2 collations saines telles que fruits, légumes, fromage ou yogourt
- Repas pour dîner
- Breuvage (eau, lait, jus de fruits)

*Les **collations** et les **repas** doivent **être sans traces d'arachides et de noix.*** Notez que tous les jours de la semaine, des réfrigérateurs et un micro-onde sont à la disposition des enfants.

Vous êtes invités à consulter TREMPLIN SANTÉ <http://www.treplinsante.ca/recettes> pour des idées de repas et/ou collations 😊.

2) Sac à dos contenant :

- Maillot de bain et serviette de plage;
- Crème solaire (non-aérosol);
- Vêtements de rechange (prévoir imperméable et vêtements chauds);
- Bas * Les souliers/sandales sont **interdits** dans le local du service de garde. Tous les enfants doivent porter des bas *;
- Bouteille d'eau ou gourde.

La crème solaire doit être appliquée avant l'arrivée de l'enfant au camp.

DIRECTIVES PARTICULIÈRES

Tenue vestimentaire et chandail du camp de jour

Afin de profiter au maximum des activités, votre enfant doit porter :

- Tenue sportive, pantalon court ou short (le port de la jupe/robe est interdit sauf si shorts en dessous)
- Un chandail assez long, cachant suffisamment les épaules et le ventre
- Une casquette ou un chapeau
- Des espadrilles avec bas
- Vêtements appropriés selon la température
- Éviter le port de bijou par mesure de sécurité et/ou risque de perte ou de vol

Effets personnels :

- Un endroit sera mis à la disposition des enfants pour ranger leurs effets personnels.
- Les enfants doivent éviter d'apporter des objets ayant une valeur monétaire ou sentimentale.
- Les moniteurs ne sont pas autorisés à assurer la garde de montres, d'argent, d'objets précieux ou autres articles appartenant aux enfants.
- Le camp de jour du Service des Loisirs St-Sulpice n'est nullement responsable des objets volés, brisés ou égarés.

Crème solaire (non-aérosol)

- Une crème ou un écran solaire (minimum FPS30) constitue une protection efficace contre les brûlures causées par le soleil.
- La crème solaire doit être appliquée avant l'arrivée de l'enfant au camp.
- Les moniteurs accordent, chaque jour, des pauses pour l'application de la crème solaire.
- **La responsabilité de cette application appartient uniquement à l'enfant, sous la supervision des moniteurs.**

Bicyclette

Tous les enfants qui se déplacent jusqu'au camp de jour à bicyclette doivent s'assurer d'avoir un cadenas et de bien le verrouiller dans les supports et espaces appropriés. Le camp de jour du Service des Loisirs St-Sulpice n'est pas responsable des vols. Pour tout déplacement à bicyclette, le port du casque est fortement conseillé

ALLERGIES, MÉDICAMENTS ET BESOINS PARTICULIERS

Dans le but d'assurer la sécurité et le bien-être de votre enfant, il est très important que la fiche santé soit remplie adéquatement. Si durant l'été, votre enfant subit un changement d'ordre médical (état de santé, besoins particuliers, médicament) n'hésitez surtout pas à en aviser le camp de jour.

Maladie

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :

- Fièvre de 38,1° Celsius (100,6° Fahrenheit)
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût
- Toux (nouvelle ou aggravée)
- Essoufflement, difficulté à respirer
- Mal de gorge
- Vomissements au cours des 24 dernières heures
- Éruption cutanée non diagnostiquée
- Maladie infectieuse
- Présence de parasites (poux)
- Note : Si un enfant est souffrant au cours d'une journée d'activité, un responsable communiquera avec vous afin que vous veniez le chercher.

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente au moins deux des symptômes suivants :

- Nez qui coule ou congestion nasale (nez bouché) de cause inconnue
- Maux de tête
- Grande fatigue
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)

- Perte d'appétit importante
- Maux de ventre
- Diarrhée

Administration et entreposage de médicaments

L'injecteur **EpiPen** d'un enfant doit toujours **être porté sur lui** (dans un sac à la taille) et non dans le sac de son animateur.

Une autorisation d'administration de médicaments doit obligatoirement être signée sur le site du camp de jour si vous désirez que l'animateur administre un médicament à votre enfant.

Il est strictement interdit qu'un enfant ait en sa possession des médicaments (autre que Épipen) afin de s'en administrer personnellement. Tout médicament doit être remis aux animateurs afin qu'il soit déposé dans un endroit sécuritaire pour tous.

Accident / Assurance

Le camp de jour du Service des Loisirs St-Sulpice n'est pas responsable des blessures encourues lors des activités. Les dépenses occasionnées, suite à une blessure survenue durant la pratique d'une activité, sont assumées en totalité par le parent.

Si le camp de jour du Service des Loisirs St-Sulpice juge nécessaire ou approprié, pour cause de maladie ou d'accident, de transporter un enfant par ambulance, les frais encourus seront facturés aux parents.

JOURNÉE TYPE (exemple)

CAMP DE JOUR RÉGULIER (Un été pour jouer)

	Rassemblement 9h00 à 9h15	AM 1 9h15 à 10h30	Collation 10h30 à 10h45	AM 2 10h45 à 12h00	Diner 12h00 à 12h45	PM1 12h45 à 14h15	Collation 14h15 à 14h30	PM 2 14h30 à 15h45	Rassemblement 15h45 à 16h00
Lundi	Introduction de la thématique hebdomadaire	Brise-Glace et festif	DÉTENTE	Jeu Coop	DÉTENTE et jeux libres	GRAND JEU	DÉTENTE	ARTS	Thématique (suite)
Mardi	PEP MATIN	Sports modifiés	DÉTENTE	Jeu Coop	DÉTENTE et jeux libres	JEUX D'EAU	DÉTENTE	JEUX D'EAU	Thématique (suite)
Mercredi	Thématique (suite)	Jeu(x) de ballons	DÉTENTE	Jeu Coop	DÉTENTE et jeux libres	GRAND JEU	DÉTENTE	BIBLIO	CONCOURS/QUIZ
Judi	PEP MATIN	Sport modifiés	DÉTENTE	Jeu Coop	DÉTENTE et jeux libres + thématique	JEUX D'EAU	DÉTENTE	Jeu de cartes	Thématique (suite)
Vendredi	PEP MATIN	ACTIVITÉ SPÉCIALE (invités)	DÉTENTE	ACTIVITÉ SPÉCIALE (invités)	DÉTENTE et jeux libres	ACTIVITÉ SPÉCIALE (invités)	DÉTENTE	ACTIVITÉ SPÉCIALE (invités)	Conclusion de thématique hebdomadaire + mentions de la semaine

CODE DE VIE

Pour assurer un environnement sécuritaire, propice à l'amusement, stimulant et respectueux des différences, **le Camp de jour estival du Service des Loisirs St-Sulpice** a adopté un code de vie que chacun s'engage à respecter. Cet engagement mutuel concerne à la fois les jeunes, les parents, l'équipe de direction et le personnel.

- Avoir un langage adéquat.
- Être respectueux envers les autres.
- Être respectueux envers le matériel et l'environnement.
- Agir de façon sécuritaire pour soi et pour autrui.
- Participer activement aux activités de groupe.
- Respecter les consignes données par le personnel.
- Respecter les contraintes alimentaires établies par le camp de jour (aucune noix/arachides/nutella...).
- Aucune forme de violence (physique, verbale, psychologique) ne sera acceptée.

En cas de non-respect du règlement, l'équipe de direction se garde le droit d'appliquer la procédure suivante.

- 1- Avertissement écrit
- 2- Rencontre avec le parent
- 3- Avertissement écrit avec 1 journée de suspension du camp de jour
- 4- Avertissement écrit avec 1 semaine de suspension du camp de jour
- 5- Avertissement écrit et possibilité d'être suspendu tout l'été

Nous apprécions votre grande compréhension et votre précieuse collaboration 😊.